

proposition d'amendement et de l'admissibilité d'arguments dans la présentation de ces points.

Au moment où le sujet a été soulevé pour la première fois, j'ai appelé l'attention de Votre Honneur sur l'amendement proposé par M. Heenan, qui était, en 1932, alors député de Kenora-Rainy-River. Cet amendement figure à la page 76 des *Journaux* de la Chambre de cette année-là. Il cite beaucoup de déclarations faites par des ministres de la Couronne, non pas des déclarations précises, mais la version donnée par les journaux des exposés faits par les ministres afin d'étayer l'aspect essentiel de la résolution. Je voudrais bien donner lecture de ces citations, parce qu'elles se rapportent nettement à l'état de choses actuel au Canada. Mais cette lecture ne se rattacherait peut-être pas au rappel au Règlement. En outre, je ne doute pas que Votre Honneur en ait déjà pris connaissance. Elles ont évidemment pour effet d'étayer la motion de fond.

En outre, au cours de la deuxième session de 1930, soit la première session qui a suivi les élections, cette année-là, M. Mackenzie King, comme l'atteste la page 29 des *Journaux* de la Chambre, a proposé, le 18 septembre, une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, tandis que M. Garland, alors député de Bow-River, proposait un sous-amendement appuyé par M. Woodsworth. Cette proposition ressemblait beaucoup à la proposition d'amendement actuelle, bien qu'elle fût moins longue. Elle ne comportait que trois alinéas commençant par le mot «considérant» tandis que notre proposition d'amendement en a six. J'estime toutefois qu'il n'y a aucun mérite particulier à n'avoir que trois alinéas au lieu de six. D'ailleurs, certains autres passages que je citerai seront plus longs que celui-ci.

En 1932, comme l'atteste la page 247 des *Journaux*, une situation semblable à celle que je viens de mentionner s'est produite. M. Ralston avait proposé un amendement, et M. Gardiner, député d'Acadia, —c'était sa circonscription, je crois,—appuyé par M. Woodsworth, proposa un amendement entraînant une série d'arguments très semblables à celle-ci. En l'occurrence, il y avait cinq alinéas commençant par le mot «considérant». Par conséquent, il ne semble y avoir rien d'inusité dans le cas actuel.

Puis, à la session de 1932-1933,—témoin la page 377 des *Journaux*,—un amendement a été proposé, également par M. Ralston, suivi d'un sous-amendement proposé cette fois par M. Lucas. Si je ne m'abuse, il était député de Camrose; c'était ainsi, je crois, qu'on appelait cette circonscription. La proposition fut appuyée par M. Woodsworth. Elle aussi renferme une série d'alinéas,—quatre, à vrai dire,—recommandant la proposition.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Comme je l'ai dit, le parallèle le plus précis jusqu'ici, pour ce qui est des citations, est celui que j'ai porté à l'attention de Votre Honneur, l'autre jour. C'est celui qui a été proposé par M. Heenan, appuyé par M. Mackenzie, de Vancouver-Centre, certes, un très distingué parlementaire.

Il est une autre considération que j'aimerais formuler à propos des amendements à la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens. Comme Votre Honneur le sait, la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens est une motion qui offre au ministre des Finances l'occasion de passer en revue l'ensemble des programmes économiques et financiers du gouvernement.

Après avoir fait procéder à une recherche approfondie dans les comptes rendus, remontant jusqu'à l'année 1930, je constate que jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, on a invoqué le Règlement seulement deux fois à propos d'amendements à la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens; or ni l'une ni l'autre fois s'agissait-il du gouvernement. M. Bennett a invoqué le Règlement lorsqu'il était chef de l'opposition, en 1937, et l'Orateur, en juillet 1942, a entamé une discussion sur le bien-fondé d'un amendement proposé par M. Blackmore. Mais jamais, durant tout le temps où M. Bennett a été premier ministre, où M. Mackenzie King l'a été, ou lorsque M. St-Laurent l'a été, à partir de 1930, le gouvernement n'a-t-il élevé des objections à propos d'amendements à une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens.

A mon avis, c'est pour la très excellente raison que cela offre l'occasion,—et que cela a toujours été considéré comme une occasion,—d'entamer le débat le plus détaillé et le plus libre sur l'ensemble des programmes économiques et financiers du gouvernement. Il est certain qu'un article très simple du Règlement prévoit que tout sujet qui peut être discuté au cours d'un débat peut également faire l'objet d'une motion tendant à obtenir l'opinion de la Chambre. Ce que nous cherchons à obtenir avec notre amendement, ce n'est pas simplement une confirmation, de la part de la Chambre, de la partie essentielle de l'amendement que Votre Honneur a déjà déclaré tout à fait régulier, mais également du préambule, sur lequel se fonde cette conclusion.

Il me semble que ce serait restreindre indûment les droits des simples députés par opposition à ceux du gouvernement,—je ne veux pas exclure les membres du gouvernement, je veux dire les simples députés de toutes les parties de la Chambre,—il me semble que ce serait restreindre indûment les